



MAIRIE DE L'ISLE SUR LA SORGUE
Direction de l'Urbanisme
Tel : 04.90.38.55.04
Mail : urbanisme@islesurlasorgue.fr

L'Adjointe déléguée à l'urbanisme
A

SCI LILI & CO
Monsieur Serge CAYUELA
70 CHEMIN DE LA BALANDRANE
84800 L'ISLE SUR LA SORGUE

Affaire suivie par : Alain COSTE
Dossier : PC08405419F0106M01
Demandeur : SCI LILI & CO
Déposé le : 26/01/2026
Complété le : 26/01/2026
Travaux : 2 LOTISSEMENT LE NEGO CHIN 84800 L'ISLE SUR LA SORGUE

OBJET : Votre demande de Permis de Construire modificatif

Monsieur ,

Pour faire suite à votre demande de permis de construire modificatif enregistrée dans mes services sous les références portées dans le cadre ci-dessus, j'ai l'honneur de vous transmettre sous ce pli votre arrêté accompagné des documents ayant servi à son instruction.

J'attire votre attention sur le contenu de l'arrêté ci-joint et de ses annexes où sont formulées diverses prescriptions.

J'attire également votre attention sur l'obligation de déclarer ce l'évolution du projet sur votre compte fiscal : [Impôt.gouv.fr / gérer mes bien](http://Impôt.gouv.fr/gérer mes bien) (procédure décrite ci-après).

La Direction de l'Urbanisme et moi-même restons à votre entière disposition pour tous renseignements complémentaires que vous jugerez utiles d'obtenir sur ce dossier.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations

L'ISLE SUR LA SORGUE Le 17 FEV. 2026

L'Adjointe déléguée à l'urbanisme



Françoise MERLE

Françoise MERLE

Pour déclarer un bien immobilier aux services fiscaux

Connectez-vous sur le site impots.gouv.fr puis cliquez sur « connexion à l'espace particulier » en haut à droite de l'écran.

The screenshot shows the official French government website for taxation. At the top right, there are two links: 'Connexion à l'espace particulier' (highlighted with a red oval) and 'Connexion à l'espace professionnel'. Below these are search and contact links. A banner at the bottom left warns about phishing emails from the Directrice Générale des Finances. A yellow 'Nouveauté' (New feature) badge is overlaid on an image of a smartphone displaying a digital wallet application.

Saisissez votre identifiant puis votre mot de passe.

This screenshot shows the login page for the 'Espace particulier'. It features a 'Numéro fiscal' input field and a 'Mot de passe' input field, both of which are circled in red. To the right, there are dropdown menus for forgotten passwords, password modification, available services, and cookie management. A 'Payer en ligne' (Pay online) section is also visible.

Un code d'accès vous est alors transmis. Après saisie de ce code d'accès vous arrivez sur la page ci-dessous. Cliquez sur l'onglet « Biens immobiliers. ».

This screenshot shows the user's dashboard with various service links. The 'Biens immobiliers' tab is highlighted with a red oval. Below it, a section titled 'CORRIGER EN LIGNE LA DÉCLARATION DE REVENUS' (Correct online declaration of revenues) is shown, along with a 'Payer en ligne mes impôts' (Pay my taxes online) button.

Si votre construction ou votre aménagement a fait l'objet d'une autorisation d'urbanisme cliquez sur « Renseignements attendus ».

MES BIENS

Filtrer les biens (par adresse, n° fiscal du local, etc.)

1 déclaration attendue

Détaller les biens

Renseignements fonciers attendus

Maison
L ISLE SUR LA SORGUE (VAUCLUSE)

L ISLE SUR LA SORGUE (VAUCLUSE)

Déclaration d'occupation Consulter Renseigner Consulter

Vous arrivez alors sur la page ci-dessous. Cliquez sur « Commencer » en bas de l'écran puis répondez aux différentes questions qui vous sont posées.

N° DE PERMIS : XX 084 054 XXXXX LIEU DIT

Introduction Propriétaire Nature des travaux Date d'achèvement Récapitulatif

Les champs signalés par un astérisque (*) sont obligatoires

Le permis XX 084 054 XXXXX accordé le 01/01/20XX concerne un bien dont vous êtes le propriétaire connu de l'administration fiscale.

Cette demande d'information vise à :

- confirmer que vous êtes bien à l'origine de la demande du permis ;
- indiquer la nature et la durée prévisionnelle des travaux.

Documents utiles	Moyens de contact
Aucun document n'est nécessaire	Vérifiez avant ou après votre réponse à la demande d'information que vos numéros de téléphone et adresse électronique sont à jour dans la rubrique «Mon Profil».

En savoir plus sur le traitement de mes données

Retour à l'accueil Commencer

A l'issue de la liste de questions cliquez sur « Validez » afin que votre déclaration soit prise en compte.



MAIRIE DE L'ISLE SUR LA SORGUE

PERMIS DE CONSTRUIRE MODIFICATIF

DESCRIPTION DE LA DEMANDE		
Référence du dossier : PC08405419F0106M01		
Demande du :	26/01/2026 - affichée en Mairie le : 02/02/2026	Destination : Habitation
Date de demande de pièces :		
Dossier complet depuis le :	26/01/2026	
Par :	SCI LILI & CO Monsieur CAYUELA Serge	
Demeurant à :	70 CHEMIN DE LA BALANDRANE 84800 L'ISLE SUR LA SORGUE	SP créée : inchangée
Pour des travaux de :	MODIFICATION DES MENUISERIES FAÇADE SUD-NORD-OUEST	
Sur un terrain sis :	2 LOTISSEMENT LE NEGO CHIN 84800 L'ISLE SUR LA SORGUE - Cadastré : BT-1985	

Le Maire de la Commune de L'ISLE SUR LA SORGUE

Vu la demande de permis de construire modificatif susvisée,

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants, R 421-1 et suivants,

Vu le plan local d'urbanisme approuvé en date 23/05/2013 révisé et approuvé le 28/02/2017, modifié et révisé le 16/02/2021, modifié le 19/05/2025.

Vu le permis de construire initial en date du 18/10/2019

Vu le règlement et les pièces graphiques du Permis d'aménager 08405418F0004 M01 (lotissement Le Négo Chin autorisé en date du 21/08/2019)

Vu le règlement de la zone UCj du PLU en vigueur

ARRETE

ARTICLE UNIQUE : le permis de construire modificatif est accordé pour le projet décrit dans la demande susvisée.

Les nouveaux plans ci-annexés annulent et remplacent ceux du permis d'origine susvisé. Les prescriptions contenues dans l'autorisation initiale demeurent inchangées.

Décision exécutoire le

17 FEV. 2026

L'ISLE SUR LA SORGUE, le **17 FEV. 2026**

Pour le Maire,

l'Adjointe déléguée à l'urbanisme,



merle

Françoise MERLE.

La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article R-424-12 du Code de l'Urbanisme.

Elle est exécutoire à compter de sa transmission.

INFORMATIONS A LIRE ATTENTIVEMENT

- **DROITS DES TIERS :** La présente décision est notifiée **sans préjudice du droit des tiers** (*notamment obligations contractuelles ; servitudes de droit privé telles que les servitudes de vue, d'ensoleillement, de mitoyenneté ou de passage ; règles figurant au cahier des charges du lotissement...)* qu'il appartient au destinataire de l'autorisation de respecter.
 - **DUREE DE VALIDITE :** Le permis est périmé si les constructions ne sont pas entreprises dans le délai de **trois** ans à compter de sa délivrance ou si les travaux sont interrompus pendant un délai supérieur à une année. Sa prorogation pour une année peut être demandée deux mois au moins avant l'expiration du délai de validité. (
 - **AFFICHAGE :** Mention du permis doit être affichée sur le terrain par le bénéficiaire dès sa notification et pendant toute la durée du chantier. Il est également affiché en mairie pendant deux mois.
 - **DELAIS ET VOIES DE RECOURS :** Le bénéficiaire d'une décision qui désire la contester peut saisir le tribunal administratif compétent d'un recours contentieux dans les **UN MOIS** à partir de la notification de la décision considérée. Il peut également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (*l'absence de réponse au terme de quatre mois vaut rejet implicite.*)
 - **ASSURANCE DOMMAGES-OUVRAGES :** Elle doit être souscrite par le maître d'ouvrage de travaux de bâtiment avant l'ouverture du chantier, dans les conditions prévues par les articles L.242-1 et suivants du code des assurances.
-